



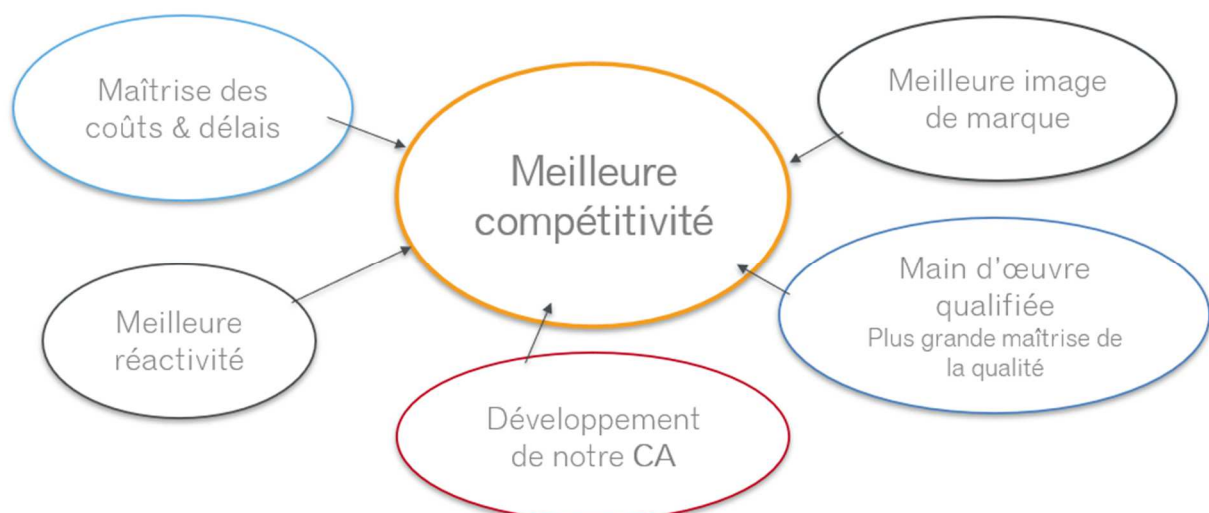
Dans le cadre de la gestion de ses projets / affaires, la société COTE oriente de plus en plus sa stratégie sur la sous-traitance d'une partie de travaux qui lui sont confiés.

La sous-traitance ne doit pas être vue et vécue comme une perte ou externalisation de nos savoir faire mais comme un levier supplémentaire à la bonne gestion contractuels des Projets / Affaires.

Dans une période où le recrutement de talents est difficile, où les plannings de réalisation et leurs changements deviennent plus contraignants, où les marchés élargissent le périmètre d'intervention COTE à des activités hors corps de métier, ... la sous-traitance se présente comme une solution indispensable à l'évolution de la société et à la bonne maîtrise de ces contrats.

Si la sous-traitance est de plus en plus utilisée sur nos activités, celle-ci requiert une organisation et une gestion interne adaptées, car si les activités sous-traitées externalisent la réalisation des travaux, les risques inhérents à celle-ci ne le sont pas (conformité des travaux, financier, assurance, ...). Ainsi, il nous paraît important de vous sensibiliser sur la sous-traitance et certains dispositifs de gestion contractuelle incontournables.

LES AVANTAGES



LES RISQUES

Malgré les avantages, sous-traiter implique également un certain nombre d'inconvénients qu'il faut savoir reconnaître et maîtriser.

- **L'entreprise assume seule les conséquences** vis-à-vis de ses clients en cas de défaillance du sous-traitant
- Il faut s'assurer de la **solvabilité de nos sous-traitants** pour limiter les risques de défaillance
- **Être vigilant sur le travail dissimulé** (délit de marchandage / prêt de main d'œuvre illicite / recours aux travailleurs détachés ...)
- **Faire connaître un nouveau concurrent à nos clients**

Ces risques peuvent exister mais peuvent être, toutefois éviter si votre sous-traitance est correctement **contractualisée**. Cela sous-entend une « **bonne anticipation** » .

OBLIGATIONS AVANT LA CONTRACTUALISATION

➤ Vérifier les documents obligatoires du sous-traitant

- **Attestation de vigilance URSSAF de moins de 6 mois**
- un document attestant de son immatriculation (**Extrait K bis** ou carte répertoire des métiers)
- En cas d'emploi sur le chantier de salariés étrangers (non ressortissants de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse) soumis à autorisation de travail : **une liste nominative précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.**

Cette liste devra impérativement être complétée si le sous-traitant décide en cours d'exécution du chantier d'employer sur celui-ci du personnel étranger non prévu à l'origine, soumis à autorisation de travail

ou

Une attestation sur l'honneur précisant qu'elle ne possède pas de salariés étrangers.

➤ Vérification en matière d'assurance

- Assurance valide (pour les activités concernées) à jour
- Attestation à conserver en cas d'appel en garantie, sinistre.

➤ Faire accepter chaque sous-traitant au maître d'ouvrage et faire agréer ses conditions de paiements

CONTRACTUALISER



La conclusion par écrit d'un contrat de sous-traitance est en pratique indispensable, avant tout démarrage des travaux.

Il est par ailleurs nécessaire d'être vigilant quant à sa rédaction.

Pourquoi ?

- Fixe le cadre de la prestation (obligations et responsabilités de chacun);
- Constitue la Loi des parties signataires (ce qui écrit s'impose);
- Cela permet de s'assurer que le sous-traitant va respecter les obligations auxquelles l'entrepreneur principal lui-même est assujéti vis-à-vis du maître d'ouvrage : conditions techniques d'exécution, délais, pénalités etc...
- Eviter la requalification du contrat en contrat de fausse sous-traitance (prêt de main d'œuvre illicite sanctionné pénalement, civilement et administrativement),

Comment faire ?

Utiliser les modèles de documents COTE + Guide si besoin présente sur le système documentaire QHSE. Ils sont mis à jour régulièrement et conforme à la charte graphique.

Les documents

- Les conditions particulières – *Personnalisable*
- Les conditions spécifiques COTE- *immuable*
- Les conditions générales du BTP Version 2020- *immuable*



Le Service Achats est là pour vous accompagner tout au long de vos démarches.